



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 15 décembre 2021

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 13 décembre 2021

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 19 membres

Dans sa séance du 13 décembre 2021

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- adopté le préavis 06/21 relatif au budget de fonctionnement pour 2022 avec **Fr. 4'668'847.00** aux charges et **Fr. 4'433'729.00** aux revenus, ce qui laisse apparaître une perte de **Fr. 235'118.00**
- adopté le préavis 07/21 relatif à la fixation du plafond d'endettement à Fr. 12'650'000.00, et le plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à Fr. 6'325'000.00.

Le Président

Jean-Marc Cochet



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet